

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 25 novembre 2014 - 20h15

Président M. Nicolas Rosat

Secrétaire Mme Jacqueline Cretegny

Scrutateurs M. Sébastien Hirschi
M. Sébastien Nyitraï

47 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mmes Catherine Aellen, Claudia Bobst, MM. Jean-Daniel Aubert, Serge Thorimbert, Michel Favre, Philippe Cretegny, Thomas Buchanan, Philippe Tétaz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il demande aux conseillers de se lever pour honorer la mémoire de Mme Rose-Marie Regidor par une minute de silence.

Le président présente un changement de l'ordre du jour. Le point 3 devient : Election de la secrétaire du conseil. Les points suivants sont donc décalés.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014 est adopté à l'unanimité, sans modification (7 abstentions). Le président remercie Mme Valérie André pour son travail.

2. Communications du bureau

Le président lit le courrier de remerciements de M. Daniel Favre concernant le présent reçu pour son anniversaire.

Il tient à remercier tous les conseillères et conseillers qui ont apporté leur soutien, message ou aide dans la préparation de la cérémonie d'enterrement de Rose-Marie Regidor.

Le président rappelle les votations fédérales du 30 novembre prochain.

3. Election de la secrétaire du Conseil Communal

Le Président informe que le bureau a fait passer une annonce au pilier public pour trouver une nouvelle secrétaire du Conseil. Il a reçu des candidatures puis a choisi la candidature de Mme Jacqueline Creteigny à l'unanimité.

Le Président demande à M. Pascal Lincio de broser un bref portrait de celle-ci.

Le Président demande au Conseil, suite au changement de nouvelle loi en vigueur pour les Conseils Communaux, d'accepter cette candidature par acclamation.

Les Conseillers acceptent cette candidature à l'unanimité par acclamation.

Mme Creteigny remercie le Conseil pour sa confiance.

Un changement de secrétaire est effectué et Mme Valérie André rejoint l'assemblée après avoir été chaleureusement remerciée par le Président pour son aide et sous les applaudissements des Conseillers.

4. Rapport de la commission sur le préavis no 14/14 – Remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration

M. Daniel Favre donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration.

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFin, qui préavise favorablement à l'octroi de ce crédit, à l'unanimité de ses membres.

En conclusion, la commission chargée d'étudier ce préavis, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 186'000.—TTC pour le remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration.
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles à cet effet.

3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par le compte de trésorerie courante figurant au bilan de la comptabilité de la Station d'épuration d'Aubonne et environs.
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds d'entretien et réfection de la STEP », compte no 9282 du bilan de la comptabilité de la Station d'Épuration d'Aubonne et Environs.

Le président remercie M. Favre et ouvre la discussion.

Mme Linder demande si l'enlèvement de la machine actuelle est comptabilisé dans le préavis.

M. Favre répond que c'est effectivement compris dans le prix mentionné dans la demande de crédit. Il est noté que la composition des boues ne permet pas de plus les assécher.

Le président soumet le vote aux conseillers qui adoptent les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité.

M. le Syndic Rossier remercie l'assemblée ainsi que les membres de la commission pour leur excellent travail.

5. Rapport de la Commission « Rapport budget 2015 » - Préavis no 16/14

M. Josselin Meylan, rapporteur de la commission « Budget 2015 » lit le rapport.

En conclusion, la Cofin, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le budget de l'année 2015 faisant apparaître CHF 29'502'180.— aux dépenses, CHF 28'821'400.— aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 680'780.—
2. donne décharge à la Commission des Finances de son mandat.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Saxer Studer revient sur les remarques du rapport de la CoFin concernant la péréquation et la facture sociale. La seule marge de manœuvre serait de remonter le taux d'imposition, ce que le Conseil communal d'Aubonne ne veut pas.

M. Meylan confirme concernant la facture sociale, outre la valeur du point d'impôt, que les communes vaudoises qui ont un taux d'imposition supérieur à la moyenne vaudoise ont payé plus que les autres. Aubonne est dans la moyenne. Dans un sens, cela pourrait faire baisser la valeur du point d'impôt, mais cela pourrait aussi avoir des répercussions collatérales.

M. le Municipal de Mestral rappelle que c'est une forme de solidarité. Concernant en particulier la facture sociale, qui était à l'origine assumée à 1/3 par les communes et 2/3 par le canton, et plus tard à 50%-50% afin d'aider le canton à rééquilibrer ses finances, force est de constater que le retour à la répartition 1/3-2/3 n'a pas eu lieu. En effet, les négociations n'ont que partiellement abouti, des divergences d'objectifs étant apparues entre l'UCV et l'ADCV, interlocuteurs privilégiés du canton dans ce contexte. Concernant l'effet de la variation du taux d'imposition sur notre participation à la facture sociale, nous n'avons qu'une marge de manœuvre limitée. A titre d'exemple, la Commune de Buchillon avait augmenté fortement son taux d'impôt pour faire diminuer sa contribution. Ceci n'est plus possible aujourd'hui suite à la révision de la péréquation qui a neutralisé cet effet.

M. Meylan relève que les charges liées à la facture sociale auraient augmenté même si nos revenus n'avaient pas augmenté d'un seul centime. Les rentrées fiscales de cette année sont exceptionnelles mais cela ne sera pas le cas chaque année.

Le Président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité. Le Conseil communal d'Aubonne donne décharge à la Commission des Finances de son mandat.

M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour sa confiance et les membres de la CoFin pour leur excellent travail.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Crottaz annonce que le calendrier des travaux du Cœur du Chêne est tenu et l'objet sera livré en août 2015, comme prévu. Le 1^{er} étage est en cours de construction. Il se félicite que le Conseil ait été généreux dans son préavis pour les divers et imprévus car il semble que le montant de réserve de Fr. 540'000.— sera vraisemblablement utilisé assez facilement. En effet, les demandes de l'ECA sont importantes : fenêtres résistantes au feu, largeurs de passage des chemins de fuite plus importantes, portes asservies ou pas à l'alarme incendie, ce qui engendre des coûts plus importants. Le carrelage a été choisi cette semaine. Quant à l'aspect extérieur, le bardage en bois indigène déjà vieilli sera gris.

M. le Municipal de Mestral revient sur la demande de M. Patrick Schneiter concernant les e-mails aux conseillers dont les adresses figuraient sur la page d'envoi. Ce point devrait être réglé prochainement.

M. le Municipal de Mestral annonce que la Rue Tavernier a été rendue à ses habitants et la fontaine s'est remise en route vendredi 21 novembre dernier à 11h30. Concernant le chantier de la Rue du Moulin, il a été trouvé une coulisse de grande taille réalisée environ en 1880. Ce genre de chose occasionne des retards de chantier.

M. le Syndic Rossier annonce que le Tribunal Cantonal a donné raison aux communes contre l'Etat dans un dossier complexe concernant la halle CET à Etoy pour sa transformation en espace multifonctionnel. La Municipalité est attentive au problème

de circulation et dans ce contexte, s'est arrêtée à un des considérants (AC.2011-0331, page 35, lettre g) : « ... ce résultat ne signifie pas que les nouveaux commerces peuvent être librement autorisés dans le périmètre du PAC 299 bis révisé, mais qu'une interdiction doit être coordonnée avec des mesures concernant les commerces existants, qui doivent être prises dans le cadre fixé par le plan des mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges de 2005 ». Le plan des 50 mesures est un énorme document et on ne sait pas vraiment comment l'appliquer dans Littoral Parc, autant dans la partie Etoy que dans la partie qui concerne Allaman et Aubonne. Ce n'est pas une opposition que la Municipalité a fait par principe au projet de transformation de cette halle industrielle, mais il lui paraît indispensable que l'Etat, via la DGE précise de quelle manière cet arrêt doit être compris et appliqué dans le cadre de Littoral Parc. La Municipalité tenait à en informer les membres du Conseil, en cas d'échos dans la presse régionale.

Dans le cadre de la fusion et du projet de convention Objectif Ensemble, des carrefours d'information destinés à la population sont mis sur pied dans chaque village durant la même semaine. Pour Aubonne, il aura lieu jeudi 18 décembre à 18h00 à l'Aula en présence de certains membres des groupes de travail pour informer la population de l'état d'avancement des travaux.

5. Questions et vœux

A la demande de M. Marcel Schwab concernant l'entrée en vigueur des macarons dans la ville, M. le Municipal de Mestral annonce que le projet est en cours. Il n'y aura pas de publicité globale afin de traiter les demandes par étapes lors de leur mise en place.

M. Vladimir Mange est surpris de constater que la déchetterie de Chétry est en cours de réaménagement dans sa partie Nord. La Municipalité peut-elle donner quelques informations concernant la pollution du sol actuellement.

M. le Syndic Rossier informe que des investigations et des mesures piézométriques ont régulièrement été faites dans ces eaux. L'Etat a pris la décision de classer ce site au cadastre des sites contaminés mais sans nécessité d'assainissement. Le trou existant au Nord était destiné à recevoir des matériaux inertes à l'époque de la Municipalité de M. Suter. Le trou est en cours de remblayage pour le remettre à niveau. La Municipalité, qui louait ce terrain pour la somme de Fr. 3'000.—par année a dénoncé le bail. La Municipalité est en réflexion sur les projets futurs concernant la déchetterie. Ce terrain étant en zone d'intérêt public, il est important de le laisser sous cette affectation et la Municipalité reste en contact avec le propriétaire de ce dernier.

M. le Municipal Muller répond à Mme Evelyne Lenoble concernant le point d'échange à la déchetterie ; le projet est dans les tiroirs de la Municipalité. L'aménagement futur de la déchetterie est en train d'être repensé en raison des besoins communaux et des terrains à disposition et dès lors la Municipalité ne désire pas faire de gros investissements sur cette déchetterie dans l'immédiat. Concernant le point d'échange,

sa gestion ne peut être confiée au personnel communal car elle demande des moyens que l'équipe communale n'a pas actuellement. Il faudrait un organisme bénévole qui gère les objets utilisables et les remette aux personnes qui en ont besoin.

Mme Marie-Christine Saxer-Studer a visité la déchetterie d'Etoy où un container « Brocante » est en place et ce sont les personnes elles-mêmes qui se servent. Les employés communaux le débarrassent de temps en temps et cela ne semble pas poser de problèmes de gestion.

M. le Municipal Muller prend note de ce qui précède.

Mme Sandra Linder est surprise des exigences à posteriori de l'ECA concernant le chantier du Chêne.

M. le Municipal Crottaz indique que les experts ECA sont présents à chaque étape et visionnent chaque mètre carré. Le premier plan présenté par l'architecte n'est pas un plan précis et les passages n'ont pas été tous décrits.

M. Biedermann est surpris qu'à ce stade de la construction, on parle de choix à faire, et de nouvelles exigences de l'ECA ; il rappelle que la commission chargée d'évaluer ce projet avait émis quelques doutes à l'époque sur le cahier des charges où tout était selon les normes en vigueur, mais rien n'avait été défini. Sa crainte est que maintenant que l'on arrive dans la définition exacte des besoins, des choix doivent être faits et que l'on n'a peut-être pas assez anticipé avec le mandataire ; cela occasionnera certainement un dépassement de budget.

M. le Municipal Crottaz répond que de nos jours, avec les marchés publics, il faudrait un professionnel à disposition organisant le cahier des charges et le suivi des travaux. Sans l'aide de professionnels, il est difficile d'estimer les coûts imprévus, tout en rappelant que les exigences des experts de l'ECA sont très complexes.

M. Daniel Blanchard demande où en est le projet de révision du règlement du Conseil Communal. M. le Syndic Rossier répond que les municipaux donneront leurs appréciations d'ici le 9 décembre. Il sera ensuite transmis à l'Etat pour validation au Service des communes.

Mme Saxer-Studer rappelle la prochaine soirée de la Dentcreuze le week-end du 29-30 novembre prochain.

Le président lève la séance à 21h40. Il rappelle la soirée Fondue du Conseil communal du 9 décembre prochain. La prochaine séance aura lieu mardi 20 janvier 2015.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegy